

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 29 / 2

OBJET: Acquisition d'un terrain de 215m² cadastré section AH n°177 sis 2 bis rue Pasteur, appartenant aux héritiers de Mlle HUBERT Elise.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 13 mars 1980 (affaire n°27), vous aviez approuvé à l'unanimité le projet d'acquisition au prix de 125 000 Francs, du terrain des héritiers HUBERT, cadastré section AH n°177, sis 2 bis rue Pasteur, en face de l'entrée du nouvel Hôtel de Ville.

La vente n'ayant pu s'effectuer jusqu'à ce jour par suite des difficultés rencontrées à joindre deux des héritiers, le notaire demande si la Commune accepterait de porter à 135 000 F le prix de ce terrain.

Ce prix restant compatible avec l'estimation actualisée des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir confirmer votre délibération antérieure, m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition du terrain en cause au prix de 135 000 Francs. et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense, s'agissant d'un terrain destiné à des travaux d'urbanisme, sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

UU - Pour le Prefet et par délégation
le Directeur des Finances et des Collectivités
locales : Signé : Martin Claude Mercier.
Pour Copie Conforme,
At Denis le 16 Avril 1981
Le Chef de Bureau délégué.
J. Lacoste